

L'épargne salariale est l'affaire de tous !

Rencontre avec Patrick Leroy, directeur général délégué et Florence Bihour-Frezal, directrice de la stratégie ESG, des opérations commerciales et de communication au sein d'AGRICA ÉPARGNE. Ils partagent avec nous leur vision de l'épargne salariale.



PATRICK LEROY, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ
FLORENCE BIHOUR-FREZAL, DIRECTRICE DE LA STRATÉGIE ESG

Quelles sont les spécificités d'AGRICA ÉPARGNE ?

Filiaire à 100 % du groupe de protection sociale AGRICA, AGRICA ÉPARGNE est une société de gestion de portefeuille d'essence paritaire. Nous avons trois missions principales : assurer la gestion d'une partie des actifs des institutions du groupe AGRICA, être un investisseur responsable et proposer des solutions en matière d'épargne retraite et d'épargne salariale. Nous les exerçons auprès des branches professionnelles, des dirigeants, des partenaires sociaux, des TPE et PME, encore sous-équipées malgré les avantages conférés par la loi Pacte à ces dernières.

Ces TPE et PME ont par leur taille des besoins spécifiques. Nous mettons à leur service une expertise et un savoir-faire de plus de 15 ans à travers un accompagnement de proximité dans la mise en place de dispositifs sur-mesure d'épargne retraite et salariale.

Vos solutions s'adressent principalement aux petites entreprises. Pourquoi ?

Les petites entreprises, comme les grandes, ont le droit de bénéficier de l'épargne salariale et de ses atouts ! Notre démarche a été précisément d'offrir à ce segment d'entreprises une

solution d'épargne salariale et retraite en mettant en avant deux aspects ; être un outil de fidélisation, de motivation et d'attractivité des collaborateurs, et permettre à l'entreprise de les associer à la performance de celle-ci.

Par ailleurs, en mettant en place ces dispositifs dans les structures de moins de 50 salariés, le dirigeant (ou le chef d'entreprise) peut se constituer un patrimoine en bénéficiant des avantages fiscaux et sociaux de la politique d'abondement et des dispositifs d'intéressement et de participation volontaires.

Aujourd'hui, 70 % de notre portefeuille clients est composé de petites entreprises. De ce fait, nous connaissons très bien leurs besoins et nous nous alignons parfaitement avec les objectifs de la loi Pacte : faire en sorte que l'épargne salariale soit l'affaire de tout le monde. Nous considérons également que l'ensemble des entreprises doivent pouvoir offrir à leurs collaborateurs une solution visant la constitution du 3^e étage de la retraite dans un contexte de transformation annoncée des régimes de base et complémentaires.

Enfin, nous pensons que la réussite du déploiement de l'épargne salariale et de l'épargne retraite dans les entreprises

ne se fera que grâce au concours des branches professionnelles.

Quelques mots sur votre politique d'investissement responsable ?

La gestion financière des portefeuilles d'AGRICA ÉPARGNE se caractérise par une recherche de performance à long terme avec un risque maîtrisé, dans le cadre d'une gestion flexible. En effet, nous avons élaboré une politique spécifique sur la partie épargne salariale avec une stratégie qui nous est propre. D'ailleurs, dès 2009, nous recevions le prix de l'Investisseur Responsable par Natixis Asset Management et Amadeis. Aujourd'hui, 100 % de nos investissements ont un suivi environnemental, social et de gouvernance (ESG).

Par ailleurs nous avons réalisé un sondage au dernier trimestre 2020 auprès de plus de 70 entreprises clientes, qui a souligné que 81 % des répondants sont favorables à une performance financière responsable. Nous avons poursuivi notre démarche et lancé AGRICA ÉPARGNE Euro Responsable, un fonds ISR et de partage. Selon une approche durable, il investit dans les entreprises tenant compte des enjeux ESG, favorise l'angle santé/environnement et reverse 10 % des frais de gestion aux organisations Siel Bleu et Clinatex ■